

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 212 publiée le 9 janvier 2010

VERSAILLES ET LE MOTU PROPRIO : LE DIOCÈSE OU TOUT EST DÉSORMAIS POSSIBLE. SONDAGE EXCLUSIF : DANS LE DIOCÈSE DE VERSAILLES, 94 % DE LA DEMANDE D'APPLICATION DU MOTU PROPRIO DE BENOIT XVI EST INSATISFAITE !

Paix Liturgique a souvent attiré l'attention de ses lecteurs sur le cas particulier du diocèse de Versailles dans lequel les apparences sont trompeuses. En effet, dans le diocèse de Monseigneur Éric Aumônier, en dépit de l'existence de plusieurs lieux de culte où est célébrée la forme extraordinaire du rite romain, la demande est très largement insatisfaite et il existe en réalité pour l'instant une inertie (pour éviter de parler d'opposition) très difficile à comprendre en ce qui concerne l'application du Motu Proprio de Benoît XVI de la part de l'évêque et de la plupart de ses curés : pour l'essentiel, ce sont des lieux de culte accordés selon les conditions du Motu Proprio de 1988, par son prédécesseur (5 lieux dominicaux, auxquels Mgr Aumonier a ajouté 2 nouveaux lieux) ; et en vertu du dernier Motu Proprio, une messe paroissiale mensuelle à Rambouillet. Autrement dit, l'apparente application du Motu Proprio de 2007 (2 lieux de messes dominicales seulement de plus, mais en vertu du Motu Proprio de 1988) n'est qu'une illusion, si l'on considère le très grand nombre de fidèles désireux de bénéficier de la forme extraordinaire du rite romain selon la volonté du Saint-Père, c'est-à-dire dans leurs paroisses, la situation dans le diocèse de Versailles est de fait plus chiche que celle existant dans la plupart des autres diocèses de France. Car il ne faut pas oublier que le diocèse de Versailles est un cas d'école s'agissant des demandes locales, ancrées et sérieuses d'application du Motu Proprio non reçues par les curés de paroisse sur instruction épiscopale. Pour mémoire, voir les lettres de Paix Liturgique 154, 165, 177, 178, 179, 188, 192 pour ne citer que les plus récentes.

Pour l'instant. Car on sent que la perception du problème par le clergé et de l'évêque n'est pas immuable. Et pour cause...

Comme nous l'avions annoncé, Paix Liturgique a donc entrepris de faire réaliser un sondage sur l'application du Motu Proprio dans le diocèse de Versailles auprès des fidèles de ce diocèse. Ce sondage a été réalisé par un organisme professionnel, indépendant et reconnu sur le département des Yvelines comme l'un des principaux instituts de sondages : JLM ETUDES.

Ce sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de 703 personnes représentatives de la population de 18 ans et plus des Yvelines. La représentativité a été obtenue par la méthode des quotas : arrondissements, cantons, sexe et âge. Les autres caractéristiques (pratique religieuse, profession) ont été recueillies de façon aléatoire. La passation des enquêtes a été effectuée par téléphone du 30 novembre 2009 au 8 décembre 2009. Les appels et les enquêtes ont été passés entre 16 h et 20 h afin de toucher la plus grande variété de personnes. Les 703 personnes interrogées ont ensuite été filtrées par une question « Vous considérez-vous comme catholique ? » qui a permis de sélectionner 425 interviewé(e)s se déclarant catholiques. Les résultats ci-après sont ceux donnés par la base se considérant comme catholique.

Voici les résultats de ce sondage auprès des Yvelinois se considérant comme catholiques.

Question : Assistez vous à la messe ?

Réponse : Chaque semaine : 26,4 %

1 ou 2 fois par mois : 9,8 %

Pour les grandes fêtes : 10,7 %

Occasionnellement (mariages...) : 45,1 %

Jamais : 7,4 %

NSPP : 0,6 %

Question : Considéreriez-vous comme normal ou pas normal si les 2 formes liturgiques devaient être célébrées régulièrement dans VOTRE paroisse ?

Réponse : Normal : 60,1 %

Pas normal : 21,1 %

NSPP : 18,9 %

Question : Si la messe était célébrée en latin et grégorien sous sa forme extraordinaire dans VOTRE paroisse, sans se substituer à celle dite ordinaire en français, y assisteriez vous ?

Réponse : Chaque semaine : 34 % (base : catholiques pratiquants)

1 ou 2 fois par mois : 16,3 %

Pour les grandes fêtes : 6,6 %

Occasionnellement : 14,6 %

Jamais : 25,6 %

NSPP : 2,8 %

LES COMMENTAIRES DE PAIX LITURGIQUE

1/ Ce sondage ne fait que mettre en lumière une évidence bien connue de tous (y compris du clergé et des cadres de l'évêché) : **dans le diocèse de Versailles, l'attachement à la forme extraordinaire du rite romain est immense et la demande très largement insatisfaite : 34 % (plus d'un sur trois) des catholiques pratiquants allant à la messe tous les dimanches, assisteraient TOUS LES DIMANCHES à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans leur paroisse. Avec la notion actuelle de catholique pratiquant (va à la messe une fois par mois) c'est un catholique pratiquant sur deux (50 %) qui assisterait à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans sa paroisse. C'est une indication pastorale particulièrement lourde.**

Il existe de nombreux autres indicateurs dans le diocèse de Versailles de l'attachement des fidèles à la forme extraordinaire du rite romain. A titre d'exemple, les rares expériences de début timide d'application du Motu Proprio ont été d'incroyables succès (voir par exemple le cas de Rambouillet). Par ailleurs, à la rentrée de 2009, il y eut plus de jeunes gens du diocèse de Versailles à entrer dans les séminaires pratiquant la forme extraordinaire du rite romain que dans le séminaire diocésain (qui n'accueille pas cette sensibilité liturgique).

2/ Des chiffres ? Il y a dans le diocèse de Versailles environ 4.400 fidèles dans les chapelles Ecclesia Dei et 1.200 dans celles desservies par les prêtres de la FSPX, soit un peu moins de 6.000 fidèles.

Il y a 1.395.000 habitants dans les Yvelines parmi lesquels 843.975 se disent catholiques. Aux termes de ce sondage, 222.810 fidèles va à la messe tous les dimanches, 82.710 une ou deux fois par mois et 90.305 seulement pour les grandes fêtes.

Concrètement, ce sondage nous indique que **75.755 fidèles assisteraient à la messe traditionnelle tous les dimanches si elle était célébrée dans LEUR paroisse, 13.480 le feraient une ou deux fois par mois et 5.418 seulement pour les grandes fêtes. Soit un total de 94.653 fidèles.** Chiffre à rapprocher des 6.000 fidèles qui assistent déjà à la forme extraordinaire du rite romain dans les réserves indiennes du diocèse...

3/ Il ne s'agit certes que d'un sondage qui comme tout sondage n'indique que de grandes tendances sans avoir la prétention d'être exact à la virgule près. Toutefois, eu égard aux grandes tendances qui y sont mises en lumière, ce sondage nous semble au minimum nécessiter une réflexion de tous les catholiques de bonne volonté. Mais ce sondage n'est que la confirmation d'un sondage réalisé pour l'ensemble de la France, des sondages réalisés pour d'autres pays. Sans parler de l'indicateur le plus décisif, tout à fait réel, celui des vocations : comme nous l'avons dit dans le n° 199 de Paix liturgique, du 12 octobre 2009, à la rentrée de 2009, une vocation sacerdotale sur quatre se destinait en France à la forme extraordinaire ; à Versailles, selon les indications qui nous ont été données, 8 sur 14. Tout le monde - y compris les gens d'Eglise - fait réaliser des sondages. La Croix, le 28 décembre dernier faisait un sondage IFOP sur le catholicisme en 2009. Personne n'est venu contester les commentateurs autorisés - évêques ou journalistes religieux - sur les résultats de ce sondage. Nous demandons par conséquent la même attitude vis-à-vis de cette étude et espérons que pour une fois les médias chrétiens français officiels, à l'instar de leurs confrères italiens, ne passeront pas sous silence ce sondage et sauront le commenter et le critiquer.

4/ 60 % des catholiques trouvent normal que les deux formes du rite romain cohabitent paisiblement dans les paroisses, seuls 21 % y sont opposés. Nous n'avons jamais contesté le fait qu'il y ait des fidèles opposés à la politique de pacification et de restauration de Benoît XVI dans les paroisses et à l'application du Motu Proprio. Nous savons simplement que dans le diocèse de Versailles, cette opposition ne concerne qu'un fidèle sur cinq. Il n'est pas recevable que des curés se cachent derrière « l'opposition des fidèles » pour refuser d'appliquer le Motu Proprio de Benoît XVI car cet argument n'est pas probant, les ennemis de la paix étant minoritaires dans les paroisses.

Que dire alors des instructions de l'administration diocésaine qui ont jusqu'à présent toutes les apparences d'une volonté de barrer la route à la pastorale de

Benoît XVI dans les paroisses et empêcher concrètement l'application de son Motu Proprio : Notre Dame de Versailles, Saint Germain en Laye, Rambouillet, Poissy, Mantes la Jolie...

5/ Monseigneur Aumônier, le dimanche 7 juin dernier, à Jambville, avait invité le diocèse à se réunir en Église pour fêter la Trinité. Au cours de la messe, il a déclaré « *Je demande à tous les baptisés qu'ils me disent ce qui leur paraît important pour le présent et l'avenir de notre église diocésaine, de nos communautés paroissiales, de nos mouvements et groupes divers en Yvelines, pour que nous soyons davantage fidèles témoins du Christ, vraiment chrétiens, vraiment catholiques.* »

Les baptisés de son diocèse lui ont donc répondu tout bonnement par ce sondage : « Ce qui nous paraît important pour l'avenir de notre église diocésaine, c'est notamment que vous appliquiez le Motu Proprio de Benoît XVI ». Au fond, ce ne doit pas être si compliqué que cela, même s'il faut bousculer les idées reçues et les habitudes, de répondre aux indications du pape et au vœu concordant des fidèles. Si chacun y met de la bonne volonté, on peut y arriver.